

PRESENTATION:

La Cup 2015 permet à un pilote licencié FFM de participer à des épreuves indépendantes du championnat de ligue régional.

Ces épreuves se dérouleront de la façon suivante :

1) COURSE INDIVIDUELLE:

Après les essais, séance chrono qui déterminera le groupe dans lequel le pilote évoluera (A ou B). Ces manches se dérouleront par groupes et les points seront attribués du premier du groupe A au dernier du groupe B de façon décroissante. Chaque pilote s'engage dans sa catégorie (MX1 ou MX2).

2) SUPER POLE PAR EQUIPE:

Tout pilote qui le souhaite pourra rejoindre une équipe de 3 participants (1 MX1, 1MX2 et un 125cc 2T) au nom d'un sponsor. Ces équipes sont constituées par un sponsor et le représenteront. Ces 3 pilotes rouleront ensemble sur un tour lancé type super pôle.

Voir règlement correspondant au lien suivant :



REGLEMENT COURSE INDIVIDUELLE:

Art.1 - Catégories

MX2

Ouvert aux pilotes NJ3, NCO, LUE et INTER FFM

Cylindrées imposées : de 100cc à 125cc 2 temps ou de 175cc à 250 4 temps

MX1

Ouvert aux pilotes et NJ3 NCO, LUE NTER FFM

Cylindrées imposées : de 126cc à 500cc 2 temps et 251cc à 650cc 4 temps

Art.2 - Coureurs admis

La Cup 2015 est réservée aux pilotes licenciés dans un club affilié FFM. Tous les coureurs qui enverront leur demande d'engagement dans les délais de l'Art.3 devront être acceptés (dans la limite des capacités du club organisateur).

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L'EPREUVE.

Art.3 – Engagements à la coupe

Les engagements aux diverses courses sont gérés sur le site ENGAGE SPORT avec paiement par CB jusqu'à J-15 avant la manifestation, 44 € dont 30 € pour le club (transpondeur compris). Passé ce délai, 60 €. Les engagements seront clos à J-3 Les pilotes absents devront s'excuser auprès du Président du club et lui adresser, un certificat médical original, ceci 24 heures maxi après l'épreuve. Pour tout désistement jusqu'à J-15 avant la manifestation (hors certificat médical) la somme de 15 € sera retenue. Caution transpondeur de 200 € par chèque libellé à l'ordre de la LMMP ou à l'organisme en charge des transpondeurs. Tout transpondeur non restitué dans les 5 jours, le chèque de caution sera encaissé.



Art.4 - Essais

Ils devront avoir lieu, en 2 séances de 15 mn minimum ou une séance de 25min pour les catégories de la Cup 2015. Tout pilote n'ayant pas complété au minimum un tour aux essais, se verra refuser le départ de la course. L'ordre d'entrée pour les essais chronométrés se fera suivant le classement provisoire.

Art.5- Ordre d'appel sur la grille de départ

Tous les pilotes devront passer par des essais chronométrés qui détermineront l'ordre d'entrée sur la grille pour les manches.

Dès que la procédure de départ est engagée, l'accès au parc d'attente est fermé et les retardataires sont exclus de la manche.

Art.6: PARC FERMÉ / DÉPART

Pilotes et machines devront impérativement être présents **en parc fermé 5mn avant leur heure de départ** et les pilotes arrivés en retard rentrerons en dernier sur la grille. L'heure officielle étant celle de la pendule à l'entrée du parc fermé. Les départs seront donnés pour toutes les épreuves à l'aide d'une herse de départ homologuée, à l'exclusion de tout autre moyen.

Les 15 et 5 secondes devront être annoncées avant le baisser de la herse, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres. Les Commissaires Sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Art.7 - Courses

L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIES (Muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du Pass organisateur).



Art.8 – Classement (dans le cas de plusieurs manches)

Chaque manche est considérée comme une course en soi et attribue les points suivants :

Groupe de niveau	Places	Points
	1	80
	2	77
	3	75
	4	73
	5	71
	6	70
	7	69
	8	68
	9	67
	10	66
	11	65
	12	64
	13	63
	14	62
	15	61
	16	60
	17	59
GROUPE A	18	58
	19	57
	20	56
	21	55
	22	54
	23	53
	24	52
	25	51
	26	50
	27	49
	28	48
	29	47
	30	46
	31	45
	32	44
	33	43
	34	42
	35	41

Groupe de niveau	Places	Points	
		1	40
GROUPE B		2	37
		3	35
		4	33
		5	31
		6	30
		7	29
		8	28
		9	27
		10	26
		11	25
		12	24
		13	23
		14	22
		15	21
		16	20
		17	19
		18	18
		19	17
		20	16
		21	15
		22	14
		23	13
		24	12
		25	11
		26	10
		27	9
		28	8
		29	7
		30	6
		31	5
		32	4
		33	3
		34	2
		35	1



Dans la catégorie MX2 + 125cc, un classement séparé sera établi pour dissocier les 125cc des 250cc.

Art.9 - Primes pilotes

Des lots et primes seront remis aux pilotes à la fin de la coupe de marques (lieu restant à définir).

Les lots seront fournis par les partenaires de la coupe de marques et des épreuves.

Art.10 - Contrôle des épreuves

Voir article correspondant de la ligue LMMP

- **Art.11** La Commission pourra en cas de besoin, modifier en cours de saison, le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière. Pour la remise des coupes en fin de manifestation, il est demandé aux pilotes de monter sur le podium dans une tenue correcte.
- **Art.12** Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Moto Cross de la FFM sont applicables.
- **Art.13** Le club organisateur devra aller chercher les banderoles des sponsors de l'épreuve et en sera responsable lors de la manifestation.

- Classes:

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classes	2 Temps		4 Temps	
Classes	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 1	de 65 jusqu'à 85cc			
Classe 2 - MX 2	100cc	125cc	175cc	250cc
Classe 3 - MX 1	126cc	500cc	251cc	650cc



REGLEMENT SUPER POLE PAR EQUIPE:

Art.1 - Catégories

Equipes composées d'un pilote 125, un pilote MX2 et un pilote MX1.

Art.2 - Coureurs admis

La super pôle par équipe est réservée aux pilotes licenciés dans un club affilié FFM. Tous les coureurs qui enverront leur demande d'engagement dans les délais de l'Art.3 devront être acceptés (dans la limite des capacités du club organisateur).

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L'EPREUVE.

Art.3 – Engagements à la super pôle

Le sponsor ou le représentant de l'équipe engage 3 pilotes et paye les frais d'inscription pour son équipe, à savoir : 90€/équipe au nom du moto club organisateur. Les participants devront être munis d'un transpondeur au même titre que pour les courses individuelles (voir art.3 du règlement « course individuelle »).

Art.4 - Essais

Les pilotes engagés en super pôle devront participer aux essais correspondants à sa catégorie. Tout pilote n'ayant pas complété au minimum un tour aux essais se verra refuser l'accès à la super pôle.

Art.5- Ordre d'appel

L'ordre de lancement des équipes se fera de manière aléatoire pour la première épreuve. Par la suite les équipes rentreront dans le sens inverse du classement provisoire (les équipes les moins rapides lors de l'épreuve précédente passent en premier).



Art.6: PARC FERMÉ / DÉPART

Pilotes et machines devront impérativement être présents **en parc fermé 5mn avant l'heure de départ de la super pôle**. L'heure officielle étant celle de la pendule à l'entrée du parc fermé. Le tour de lancement sera ordonné par les commissaires sportifs. Ces derniers veilleront au bon déroulement de la super pôle.

Art.7 - Courses

L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIES (Muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du Pass organisateur).

Art.8 – Classement

Les 3 pilotes constituant l'équipe roulent ensemble sur 1 tour lancé, le temps retenu pour l'équipe sera le total des 3 chronos cumulés. Ainsi un classement provisoire sera établi, reporté lors de l'épreuve suivante jusqu'à obtention du classement final après la dernière épreuve.

Art.9 - Primes pilotes

Des lots et primes seront remis aux pilotes à la fin de la coupe de marques (lieu restant à définir).

Les lots seront fournis par les partenaires de la coupe de marques et des épreuves.

Art.10 - Contrôle des épreuves

Voir article correspondant de la ligue LMMP

Art.11 - La Commission pourra en cas de besoin, modifier en cours de saison, le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière. Pour la remise des coupes en fin de manifestation, il est demandé aux pilotes de monter sur le podium dans une tenue correcte.

Art.12 - Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Moto Cross de la FFM sont applicables.



Art.13 - Le club organisateur devra aller chercher les banderoles des sponsors de l'épreuve et en sera responsable lors de la manifestation.

Contacts pour toute information:

Nicolas BOMBIN : fastnabot@hotmail.com

Gilbert COUDERC:

Sebastien SALVY: